

# Vers le faire part de décès des tests PCR

Publié le 26/11/2020 à 16:02



Vers le faire part de décès des tests PCR

Unsplash

PARTAGER :



Auteur(s): Nicole Delépine pour FranceSoir

[A+A](#)

## Tribune : Silence des médias mainstream

Mais quel nouveau test le gouvernement va-t-il inventer pour nous faire enfermer de force ? La question se pose sérieusement

au ministère de la santé et à l'Elysée car ils y tiennent à leur confinement mortifère. Après révélations et articles scientifiques montrant depuis cet été que les tests PCR utilisés, de plus frauduleusement (avec CT>35 supérieurs aux recommandations du PR Raoult), et après que les gouvernements complices de l'OMS les ont utilisés cet automne pour faire croire à une deuxième vague (dont les décès étaient principalement des infections bactériennes dues au port prolongé du masque, ou d'autres motifs d'hospitalisation attribués fallacieusement au covid), la place est à la justice.

close

volume\_off

## **Cour d'appel portugaise[1]**

Une cour d'appel au Portugal a jugé que le processus PCR n'est pas un test fiable pour le SARS-Cov-2, et par conséquent toute quarantaine forcée basée sur les résultats de ces tests est illégale.

De plus, le jugement a déclaré que toute quarantaine forcée appliquée à des personnes en bonne santé pourrait être une violation de leur droit fondamental à la liberté. Les juges ont décidé qu'un seul test PCR positif ne peut pas être utilisé comme un diagnostic efficace de l'infection

Le jugement a été publié le 11 novembre mais sauf erreur n'a pas été relayé les médias français trop préoccupés par le procès Daval ou la mort de Maradona. Pourtant les citoyens sont directement concernés par ces tests PCR souvent imposés de façon légale ou seulement autoritaire qui leur pourrit ou leur a

pourri la vie depuis septembre (isolement forcé, interruption de l'école ou d'une chaîne de production etc.) et bêtement inquiétude construite dans votre cerveau par les mensonges itératifs de la télévision.

Combien de familles doivent-elles s'y soumettre pour avoir le « droit » à une demi-heure d'entretien avec leur parent en EHPAD à travers une vitre et un masque ? Ordre venu de qui ? Appliqué comment ? Démonstration que le côté pervers présent chez chacun d'entre nous est vite réveillé en ces temps obscurs, sans nécessité et trop souvent pour le plaisir pur.

Et on voit des malades hospitalisées pour autre chose (problème cardiaque par exemple), subir quatre, voir cinq tests pendant une semaine sans qu'on s'occupe de la raison ayant justifié leur hospitalisation jusqu'au test enfin positif (statistiquement cela devait arriver il suffit de les répéter) ! Et là, on vous change de service et on vous interdit les visites. Et on se félicite de remplir enfin les lits Covid désespérément vides, malgré les injonctions du directeur et du ministère. Et dans cette unité Covid où vous êtes au mitard (prisonnier sans visite ni sortie) vous n'avez pas intérêt à être vieux et fatigué, sinon vous risquez bien d'avoir droit à votre injection de Rivotril, ...par compassion évidemment.

### **La quarantaine imposée aux touristes allemands au Portugal**

Dans le cas jugé il s'agit que 4 touristes allemands égarés au Portugal où ils furent mis en quarantaine au fallacieux prétexte d'un test positif chez l'un d'entre eux à l'arrivée, et pourtant testés négatifs à leur départ d'Allemagne. Il est clair que la folie collective du dépistage fondé sur des prémices scientifiques fausses n'aura pas épargné grand monde. Ordre probable de notre conseil de l'OMS qui nous dicte notre conduite en application de l'accord d'obéissance aveugle à ses ordres de 194 pays en cas de pandémie déclarée – par l'OMS en l'occurrence –

(Le conseil mondial de l'OMS dicte très officiellement la conduite sanitaire des pays signataires dont la France (francesoir.fr) [2] signé à nouveau en 2017 ?

Ce qu'on ne sait toujours pas clairement est si le FMI qui a proposé des millions d'€ à la Biélorussie pour marcher dans la folie du confinement (et qui a refusé et avoué le marché) a versé des sommes intéressantes aux pays obéissants.

### **Rappel à la raison par la justice portugaise**

Les juges Ramos de Almeida et Paramés se sont basés sur des études connues mais méprisées par nos gouvernements pour justifier leur décision : l'étude de Jaafar et al, qui a révélé que – lors de tests PCR de 35 cycles ou plus – la précision tombait à 3%, ce qui signifie que jusqu'à 97% des résultats positifs pouvaient être des faux positifs. C'est-à-dire que 97% des personnes testées positives étaient incapables de transmettre la maladie

Selon les données scientifiques qu'ils ont lues et que nos élites, décideuses de tout, auraient dû connaître depuis juillet et les publications répétées sur le sujet, grâce au Pr Denis Rancourt ou au Réanimateur Pascal Sacré et tous ceux qui ont diffusé ces informations capitales, tout test PCR utilisant plus de 25 cycles est très peu fiable. Le Pr Raoult accepte jusqu'à 33 mais en tout état de cause les cycles couramment utilisés en France en pratique autour de 45 (via les indiscretions des labos, en l'absence d'information sur les rendus des tests).

Car malheureusement les gouvernements ont plus ou moins interdits au laboratoire de communiquer aux patients les informations sur le nombre exact de cycles effectués lors des tests PCR, (peut parfois aller jusqu'à 45 ou 50) même lorsqu'ils les réclament à cor et à cri. On leur dit alors, votre médecin doit appeler et celui sèche au téléphone sans réponse.

Plainte déposée par le groupe de la commission  
extraparlamentaire allemande contre l'arnaque des tests PCR le  
23 novembre 2020

Cette plainte allemande va être doublée par une plainte aux USA  
où les plaintes collectives peuvent être déposées.

La tromperie sur les tests PCR sur lesquels reposent la plupart  
des mesures liberticides injustifiées et ubuesques qui tuent bon  
nombre de nos concitoyens lentement mais sûrement va bientôt  
exploser. A temps pour inviter Sieur Castex et mister Bean à  
votre table à Noël ?

[1] Un tribunal portugais juge que les tests PCR sont « peu fiables  
» et les quarantaines « illégales » (profession-gendarme.com)

[2] Le conseil mondial de l'OMS dicte très officiellement la  
conduite sanitaire des pays signataires dont la France  
(francesoir.fr)

Auteur(s): **Nicole Delépine pour FranceSoir**

**Chère lectrice, cher lecteur,**

Vous avez lu et apprécié notre article et nous vous en remercions. Pour que nous  
puissions poursuivre notre travail d'enquête et d'investigation, nous avons besoin de  
votre aide. FranceSoir est différent de la plupart des médias Français :

- Nous sommes un **média indépendant**, nous n'appartenons ni à un grand groupe ni à  
de grands chefs d'entreprises, de ce fait, les sujets que nous traitons et la manière dont  
nous le faisons sont exempts de préjugés ou d'intérêts particuliers, les analyses que  
nous publions sont réalisées sans crainte des éventuelles pressions de ceux qui ont le  
pouvoir.

- Nos journalistes et contributeurs travaillent en collectif, au dessus des motivations  
individuelles, dans l'objectif d'aller à la **recherche du bon sens**, à la **recherche de la  
vérité** dans **l'intérêt général**.

- Nous avons choisi de rester gratuit pour tout le monde, afin que chacun ait la possibilité  
de pouvoir accéder à **une information libre et de qualité** indépendamment des  
ressources financières de chacun.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre soutien. Vous êtes de plus en plus  
nombreux à nous lire et nous donner des marques de confiance, ce soutien est précieux,  
il nous permet d'asseoir notre légitimité de média libre et indépendant et plus vous nous  
lirez plus nous aurons un impact dans le bruit médiatique ambiant.

Alors **si vous souhaitez nous aider, c'est maintenant**. Vous avez le pouvoir de

participer au développement de FranceSoir et surtout faire en sorte que nous poursuivions notre mission d'information. **Chaque contribution, petite ou grande, est importante pour nous, elle nous permet d'investir sur le long terme. Toute l'équipe vous remercie.**